

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 439

Rubrik: Bagatelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un pactole

Tout en poursuivant un remarquable et précis travail de défrichage de l'économie helvétique, la zurichoise « Schweizerische Handels Zeitung » (et « Revue commerciale et financière suisse » !) pousse sans complexe des pointes dans des secteurs plus inattendus. Ainsi, dans son édition du 26 janvier dernier, la SHZ fait-elle le point de l'industrie alimentaire pour animaux domestiques. Il y a en Suisse environ 300 000 chiens et un demi-million de chats dont les repas préparés à l'avance représentent un chiffre d'affaire d'environ 100 millions de francs par an (40 autres millions sont consacrés à la nourriture de divers compagnons à deux et à quatre pattes, ainsi qu'au « soutien » d'oiseaux aux prises avec les rigueurs de l'hiver).

Comme il fallait s'y attendre, Coop (31%) et Migros (25%) se partagent plus de la moitié du gâteau, dont on prévoit qu'il sera cinq fois plus gros encore dans dix ans !

— La remarquable émission de la télévision suisse-allemande, « Kassensturz », destinée plus particulièrement aux consommateurs, paiera-t-elle le prix de ses « audaces », de son manque de respect envers les groupes de pression les plus puissants de l'économie helvétique (nous avons suivi ici-même les démêlés des responsables de « Kassensturz », lorsque R. Schawinski était encore à leur tête, avec des censeurs de tous poils) ? Cette émission, fondée en 1974, atteignait en 1976, le lundi soir, environ 40% des téléspectateurs; déplacée le vendredi dans la soirée, elle perdait bientôt la moitié de son audience. Et voilà que le bruit court qu'elle serait, dès 1980, à la mise en vigueur de la nouvelle grille des programmes outre-Sarine, avancée, dans une formule raccourcie, à 19 h. 15, toujours le vendredi, soit à une heure où, selon les sondages les plus récents, on ne compte guère plus de 10% des téléspectateurs en poste devant leur petit écran...

En fait, est-ce un hasard si les hautes instances de la SSR décident de passer une émission destinée aux consommateurs à l'heure où de nombreux travailleurs sont encore sur le trajet du retour ? — Dans le supplément hebdomadaire de la « Basler Zeitung » trois poèmes de Franz Geerk, l'écrivain dont les ennuis devant la justice pour cause de sacrilège sont encore dans toutes les mémoires.

Dans le même numéro du quotidien bâlois, la présentation du dernier film produit par le Collectif de films zurichois, et consacré aux droits démocratiques, en particulier sous le signe des récentes interdictions professionnelles prises à l'encontre de certains enseignants à travers la Suisse. — Les rédacteurs et réalisateurs des « Typographische Monatsblätter — Revue suisse de l'imprimerie » ont dû s'amuser en préparant le numéro de décembre de leur revue. La couverture est inspirée de « Play Boy », D'autres pages sont inspirées par des magazines d'information : « Time », « Spiegel ». C'est réussi et cela démontre bien que nous avons des artistes dans nos imprimeries.

BAGATELLES

Quel est le masculin de ménagère ? En effet, quelle profession indiquerait en Suisse romande un candidat responsable du ménage comme Paul Wahl (30), candidat au Conseil communal (législatif) de la Ville de Zurich qui s'intitule « Hausmann », masculin de « Hausfrau » (ménagère).

* * *

Les lecteurs de « Domaine Public » — et pas eux seulement ! — ne connaissent pas cette presse de nostalgiques qui a nom « Le Nouvel Europe Magazine » (Belgique), « Initiative nationale » (France), « L'Europe réelle » (Belgique), « L'immonde » (France). Un des thèmes favoris de ces périodiques : les immigrés, mais aussi la gauche et son argent, trente-deux ans après... (lire : le 8 mai 1945) et nous en passons. Plusieurs de ces journaux d'extrême-droite indiquent un prix en

francs suisses ce qui permet d'admettre qu'ils sont aussi diffusés en Suisse, par des canaux que nous ne connaissons pas. La preuve se trouve d'ailleurs dans le numéro de janvier de « Nouvel Europe Magazine » qui contient dans son courrier une lettre d'un certain Louis S. de Lausanne, qui a transmis le numéro de « 24 Heures » qui publiait un article sur l'Empereur Bokassa.

* * *

Voulez-vous connaître les mérites d'un Etat libéral centralisé ? Ouvrez un des numéros complémentaires du « Journal officiel de la République française — édition des lois et décrets », vous serez édifiés ! Prenons par exemple, dans le numéro du 12 janvier 1978, la liste des associations qui ont déposé les déclarations prescrites. Choisissons deux cas parmi ceux concernant deux départements voisins de la Suisse :

Ain : 12 décembre 1977 : Déclaration à la sous-préfecture de Belley. Club du troisième âge : Objet : créer un centre de relations amicales et fournir une aide morale à tous ses membres. Siège social : ancienne école maternelle, rue de l'Eglise, 01350 Culoz.

Doubs : Déclaration à la préfecture du Doubs. L'Association culturelle catholique orthodoxe française de Besançon change son titre qui devient : Eglise catholique orthodoxe de France — Paroisse Saint-Etienne-Sainte-Marie modifie son objet : association culturelle et culturelle à but non lucratif destinée à maintenir et à développer la foi chrétienne catholique et orthodoxe en Franche-Comté, et transfère son siège social du 131, rue de Belfort Besançon, au 1, rue du Grand-Charmont, 25000 Besançon.

La « Feuille fédérale » serait encore plus épaisse si cette méthode de publication obligatoire s'étendait à la Suisse.

* * *

Zurich a déjà été représenté une fois par un duo de conseillers aux Etats socialiste-indépendant. C'était de 1949 à 1951 avec Klöti (soc.) et Gottlieb Duttweiler.